

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE**Mairie de Veauchette**ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203242-20260320-202022-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

DELEGATION DE FONCTION 2nd ADJOINT

Le Maire de la Commune de Veauchette,

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame VIAL Stéphanie en qualité d'adjointe au Maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame VIAL Stéphanie, 2nd Adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame VIAL Stéphanie, 2nd adjointe est déléguée pour assurer :

- la délivrance des autorisations d'occupation des sols, des différentes autorisations d'utilisation du sol et des demandes de renseignement d'urbanisme,
- Les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme,
- l'engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine,
- l'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions.
- référente de la Commune au sein des commissions habitat et urbanisme de Loire Forez Agglomération,
- La gestion du personnel affecté à l'école
- procéder à la célébration des mariages sur le territoire de la commune en l'absence du maire,
- signer tous les actes d'état civil en l'absence du maire

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet ainsi qu'à Monsieur le trésorier

Fait à Veauchette le 20 mars 2026

Le Maire,

Jean-Paul TISSOT

